Élargissement 2004: impact sur les régions limitrophes des pays candidats, soutien aux régions frontalières

2001/2250(COS) - 13/06/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Renate SOMMER (PPE-DE, D), le Parlement européen souligne, en premier lieu, l'importance que revêt l'élargissement pour assurer la paix, la stabilité politique et économique et la coexistence démocratique sur le continent européen. Dans ce contexte, le soutien communautaire aux régions limitrophes des pays candidats, constitue un témoignage de solidarité communautaire indispensable. Ces régions (2 en Finlande, 8 en Allemagne, 6 en Autriche, 2 en Italie et 5 en Grèce: soit 23 régions représentant 33 millions d'habitants) vont émerger d'un demi-siècle d'une position très particulière, à savoir la localisation au bord d'une Europe divisée et vont devoir "glisser" de plus en plus vers le centre de l'Europe. Parmi les mesures proposées pour aider ces régions parfois en grave difficulté, le Parlement demande une série de mesures concrètes pour assurer l'efficacité de cette aide : - transport : renforcement des infrastructures de transport des régions concernées et raccordement des transports régionaux aux RTE avec mise en place de communications transfrontalières; - PME : il faut impérativement engager l'ensemble des crédits prévus et prévoir des fonds supplémentaires pour investir dans les PME, en assurant une plus grande flexibilité dans la mise en oeuvre d'INTERREG afin que les PME puissent mieux tirer parti de ces actions; - racisme et xénophobie : il réclame l'extension des programmes de coopération transfrontalière contre le racisme et la xénophobie et la concrétisation des programmes de coopération en matière de culture, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie; - égalité des chances : il demande une campagne en vue d'améliorer les qualifications des travailleurs et travailleuses qui seront touchés par l'élargissement; - emploi illégal : il réclame des mesures fermes contre l'embauche illégale de main-d'oeuvre ainsi que la lutte contre tous les trafics (êtres humains, stupéfiants). Le Parlement réclame prioritairement le relèvement du pourcentage de cofinancement dont bénéficient actuellement les projets dans ces régions ainsi que de la totalité de l'enveloppe financière prévue pour financer ces actions (195 mios EUR). Dans ce contexte, le Parlement se félicite de l'accord obtenu par les deux branches de l'Autorité budgétaire, visant à accroître de 65 mios EUR l'enveloppe prévue. Il faut également que l'aide accordée, à l'initiative du Parlement, aux PME se poursuive au-delà de 2003. Il propose également de transposer la "dimension durable" de la Communauté dans la coopération des régions transfrontalières et demande que l'on travaille à l'intégration des pays candidats dans les méthodes ouvertes de coordination mises en oeuvre dans les domaines de l'emploi, de l'enseignement et de la formation, de l'insertion sociale et des retraites. Il estime qu'il faut fournir une définition plus claire de la notion transfrontalière qui tienne dûment compte tant des frontières terrestres que des frontières maritimes. Enfin, le Parlement réclame des mesures transitoires dans ces régions afin de faciliter une ouverture progressive de ces régions notamment dans les domaines de la libre circulation des travailleurs et des services et avec l'aide des entreprises etdes syndicats.